



PROCES VERBAL CONSEIL DE GESTION

Mardi 21 mai 2024

MEMBRES PRESENT(E)S

ELUS	DEPARTEMENT / FONCTION
Collège A	
Patrick DEL DUCA	Directeur de l'UFR LCC - Département d'allemand
Anne DUBET	Département d'espagnol
Christophe GELLY	Département d'anglais
Collège B	
Philippe FORGES	Département LEA
Sébastien LE FLOC'H	Département information et communication
Julie VANPARYS ROTONDI	Département d'anglais
Nicolas VIOLLE	Département d'italien
Olivia SALMON MONVIOLA	Département LEA
Collège BIATSS	
Aurélien BOUVIER	Pôle scolarité
Béatrice PILET	Pôle secrétariat pédagogique
Collège Usager	
Solène MAISONNEUVE	Licence EEI parcours European Studies English
Membres extérieurs	
Marie-Hélène LEONARDON (représentant Henri DURAN)	Inspection académique
INVITES PERMANENTS	
Patrick DEL DUCA	Directeur de l'UFR LCC
Daniel RODRIGUES	Directeur adjoint
Eve-Elise JOYAUX	Responsable administrative



MEMBRES EXCUSE(E)S / PROCURATIONS

ELUS	DEPARTEMENT / FONCTION
Collège A	
Anne GARRAIT-BOURRIER (procuration à C. GELLY)	Département d'anglais
Bénédicte MATHIOS (procuration à A. DUBET)	Département d'espagnol
Sébastien ROUQUETTE (procuration à S. LE FLOC'H)	Département information et communication
Collège B	
Fanny PLATELLE (procuration à N. VIOLLE)	Département d'allemand
Collège BIATSS	
Nelly ARCIS (procuration à A. BOUVIER)	Pôle scolarité
Thierry BEAUREZ (procuration à B. PILLET)	Pôle scolarité
Virginie EYMARD (procuration à B. PILLET)	Pôle relations extérieures et internationales
Nathalie POLICARD (procuration à A. BOUVIER)	Pôle secrétariat pédagogique
Collège Usager	
Amandine PLYER-CHELLE (procuration à S. MAISONNEUVE)	Licence EEI parcours European Studies English
Elsa WAVRANT (procuration à S. MAISONNEUVE)	Licence EEI parcours European Studies English

Patrick Del DUCA ouvre la séance à 09h03.

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL

La validation du procès-verbal de la séance du 2 février 2024 est reportée.

2. POINT D'INFORMATION

2.1. Projet immobilier réhabilitation Gergovia

Patrick DEL DUCA propose un point sur le projet immobilier du site Gergovia suite à un comité de pilotage organisé le 26 mars 2024 et présidé par le Président Mathias BERNARD.

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment Gergovia et de la construction d'une extension pour l'UFR LCC, une enveloppe d'environ 25 millions d'euros avait été définie via le Contrat Plan Etat-



Région (CPER). Suite à la phase de préprogrammation, la gouvernance de l'UCA a arbitré une enveloppe globale de 50 millions d'euros, dégagée notamment en repoussant certains autres projets. Par rapport aux besoins exprimés lors des groupes de travail et de la phase de préprogrammation initiale, le projet a été revu à la baisse d'environ 2 000 mètres carrés. L'espace « économisé » s'est fait en particulier au détriment des espaces de bureaux (140 places prévues pour 240 enseignants). Le projet ne prévoit pas la construction de nouveaux amphithéâtres. Les amphis 2 et 3 seront rénovés pour un coût d'environ 6 millions d'euros.

La présence du CROUS dans le projet immobilier Gergovia, souhaitée par l'UCA, est en cours d'arbitrage budgétaire auprès du CNOUS.

Le début des travaux est prévu en 2027 pour une livraison complète en septembre 2030 au plus tôt.

La gouvernance a souligné la nécessité, dès 2025, de mutualiser les espaces pédagogiques du centre-ville avec de possibles mutualisations RH à ce niveau. Les Instituts LLSHS et DEM vont lancer un groupe de travail sur cette thématique.

2.2. Situation financière de l'UCA

L'Etat n'a pas compensé un certain nombre de dépenses des Universités : l'augmentation de la valeur du point d'indice, la revalorisation des primes des enseignants-chercheurs, le triplement des coûts des fluides (chauffage) et matériaux, etc.

Le budget principal 2023 de l'UCA est en déficit de 10 millions d'euros. Le fonds de roulement a été divisé par 2 en 2 ans et est passé de 80 jours en 2021 à 40 jours en 2023.

Le point le plus préoccupant reste le taux de rigidité de la masse salariale. Pour rappel, le seuil d'alerte pour le Ministère est fixé à 82% du budget global d'un établissement ; au-delà de 83% de masse salariale, l'établissement risque une mise sous tutelle. L'UCA a atteint officiellement le taux de 81,3% et les derniers calculs le rapprocheraient du seuil de 82%.

2.3. Moyens provisoires

L'effort pour rétablir la situation va porter sur les moyens RH, en premier lieu sur les moyens provisoires. L'objectif en 2024-2025 est d'économiser 2% de la masse salariale des moyens provisoires de l'UFR LCC (soit environ 14 000 €). En portugais, le non renouvellement d'un demi-CDD partiellement financé par l'Ambassade du Brésil permet de dégager cette économie.

La demande de renouvellement de deux ATER, un en russe et un en arabe, ont été transmises à la DRH. Celle concernant l'ATER d'arabe a reçu un avis favorable et a été publiée, celle concernant le russe est en cours de discussion (UFR – Institut – DRH). La demande d'un CDD supplémentaire en espagnol, sur un support CDI de chinois libéré en septembre 2023, est encore sans réponse à ce jour. En portugais, il est demandé de conserver un CDD à la suite de la réussite au concours de MCF d'Ailton PEREIRA REZENDE SOBRINHO.

Le département d'allemand a fait le choix de ne pas demander de poste d'ATER pour remplacer Priscilla WIND, en délégation à l'Université de St-Etienne l'année prochaine, afin d'appuyer la demande d'un ATER en espagnol mais la gouvernance n'a pas arbitré cette dernière demande favorablement.



Les départements d'anglais et d'espagnol auraient souhaité retransformer en poste de Maître de langue (anglais) et Lecteur (espagnol) des postes qui avaient été transformés en CDD afin de pourvoir au besoin d'heure dans ces départements. Anne DUBET précise que cette demande de retransformation est motivée par une question d'équité entre les collègues en contrat, les postes de Lecteur / Maître de langue étant mieux rémunérés pour un plus faible nombre d'heures. Toutefois, ces demandes n'ont pas été arbitrées positivement par l'Institut.

Patrick DEL DUCA explique que l'Institut ne semble pas avoir réellement la main sur l'arbitrage des moyens provisoires. La gouvernance semble toujours être l'instance décisionnaire. Auparavant, il existait une logique de négociation de gestion par la masse salariale qui donnait une certaine marge de manœuvre. A présent, l'arbitrage se fait ligne par ligne, poste par poste.

2.4. Réduction de la dotation et des heures complémentaires

Le second volet d'action porte sur l'ajustement de la dotation horaire des formations à leurs flux d'étudiants.

Une baisse globale des effectifs est constatée à l'UCA et s'explique par le contexte démographique (baisse du nombre de bacheliers en Auvergne) ainsi que par un manque d'attractivité de la région. Malgré cette baisse d'effectifs (nous nous rapprochons des 30 000 étudiants alors que nous avons dépassé les 35 000), les heures complémentaires n'ont cessé d'augmenter : elles représentaient une enveloppe de 7 millions d'euros en 2017 et sont passées à 11 millions d'euros cette année.

Concernant l'UFR LCC, une baisse de 266 étudiants a été identifiée (année de référence 2021). Dans le même temps, la dotation de l'UFR LCC a été dépassée de plus de 1 000 heures HTD.

Le coefficient de réduction appliqué est de 0,5. En licence, la baisse de 13% des effectifs entraîne une baisse de la dotation de 6 à 7%. En master, la baisse de 16% des effectifs correspond à une diminution de 8% de la dotation horaire. **Pour l'UFR LCC, cela équivaut à une baisse de dotation de 1 800 HTD en licence et de 600 HTD en master dès la rentrée 2024-2025.**

		37%	22 678	23 535	20,94	26 119	25 968	19,18	27 382	21%	25 449	16,71		-1 986	
N1-N2-N3	LCC	-13%	26 104	28 386	13,52	27 104	28 615	14,36	27 104	4%	27 930	15,23	fort dépassement en Licence -13% sur les effectifs et +4% de la dotation. Forte baisse en LCCER Anglais qui devrait se traduire en baisse du nb de groupes	arbitrage Président -6,5% sur le consommé 21-22 soit -1 800 h	-100
LP	LCC	-20%	440	435	21,75	440	460	30,67	440	0%	450	28,13	dotations inchangées		
M1-M2	LCC	-16%	7 100	7 010	14,22	7 100	7 070	15,54	7 100	0%	6 378	15,48	baisse des effectifs donc dotation à baisser de 600 h soit 6 500 h et -8%		-600
Prépa Concours Agrégation	LCC	0%	388			388	0		388	0%	370				
		-13%	34 032	35 831	13,66	35 032	36 145	14,62	35 032	3%	35 128	15,45			-700

Si l'UFR ne parvient pas à effectuer ces économies horaires, des gels de postes ou la non reconduction de CDD seront imposés par la présidence de l'UCA.

La baisse demandée est globale, l'action doit être collective. La démarche doit être la plus sincère possible selon la configuration de chaque formation.

- Pour les départements à grands effectifs, une réduction du nombre de groupes est à prévoir. Le cas échéant, il faut réduire le nombre de groupes entre le 1er et le 2e semestre en fonction des abandons déclarés et de ceux qui sont constatés.



- Pour les départements à petits effectifs, la marche de manœuvre est plus faible, car il n'y a qu'un seul groupe par niveau. Des mutualisations entre parcours ou entre niveaux doivent être envisagées.

Les effectifs du département Information et Communication étant stables en licence, le département est peu concerné par ces réductions.

En espagnol et en anglais, le nombre de groupes a déjà été baissé en 2023-2024, l'effort devra cependant être poursuivi. Au S2, il faudra prévoir de réajuster le nombre de groupes, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent.

La démarche nécessite également une attention particulière lors de la validation des services par les directeurs des départements.

Par ailleurs, les autres mutualisations envisagées entre les formations en langues à petits effectifs seront mises en place dès l'année universitaire 2025-2026 ; elles n'attendront pas la prochaine accréditation des formations en 2027-2028.

2.4.1. Licence

Pour la licence, les baisses suivantes sont envisagées :

Anglais : - 144 HTD

Italien : - 120 HTD

Portugais : - 96 HTD

Allemand : -180 HTD

Russe : - 12HTD

Espagnol : attendre la réunion de département

LEA : en cours

L'UFR devrait arriver à une réduction d'environ 800 HTD en licence par rapport à l'année 2021. L'Institut demande d'ores et déjà un effort de la licence LEA. Les co-responsables de la licence indiquent que des réductions de groupes pourront être proposées à la suite du jury des rattrapages.

Les membres du conseil de gestion valident à l'unanimité moins une abstention les choix de réduction horaire en licence.

2.4.2. Master

Les réductions proposées sont les suivantes :

- *Master LEA* : - 210 HTD (suppression des deux options dans chacun des parcours)
- *Master Infocom* : - 45 HTD
- *Master LLCER* : - 72 HTD (suppression de deux cours/séminaires : linguistique et histoire du voyage)

Soit une économie de 327 HTD en master sur les 600 demandés.



La direction de l'UFR espère une augmentation du nombre d'étudiants en master à la rentrée 2024-2025 (tendance visible sur la plateforme MonMaster).

Les membres du conseil de gestion valident à l'unanimité moins une abstention les choix de réduction horaire en master.

3. CALENDRIERS PEDAGOGIQUES 2024-2025

Patrick DEL DUCA présente les projets de calendriers pédagogiques de licence et en master pour l'année universitaire 2024-2025.

Daniel RODRIGUES regrette l'absence d'une véritable semaine pédagogique pour le second semestre et est rejoint par Solène MAISONNEUVE. Il serait également pertinent que les cours du second semestre commencent à la même date pour les licences LLCER/EEI et LEA en raison des cours mutualisés.

Il est convenu qu'un nouveau projet de calendrier tenant compte de ces souhaits sera proposé au vote par mail.

NDR : Le nouveau calendrier a été adopté par voie électronique le 11 juin 2024 (annexe 1).

4. MODIFICATION DES MAQUETTES

Faisant suite à la Commission pédagogique du 5 mai 2024, Daniel RODRIGUES présente les changements de maquettes proposées à la validation du conseil :

Licence Études Européennes et Internationales

- *Parcours Études franco-italiennes* ⇒ Création d'un nouveau parcours plurilingue et pluriculturel à coûts constants. A terme, ce parcours devrait remplacer progressivement le parcours Patrimoine culturel.
- *Parcours Études franco-portugaises* ⇒ Les maquettes des N2 et N3 sont inversées et reprennent leur positionnement initial.

Licences Langues Étrangères Appliquées et Information et communication ⇒ Intégration du dispositif Réopass, à la place de la LV3 en LEA et à la place de l'Infographie en InfoCom. Dans cette dernière licence, les responsables ont volontairement fait le choix de positionner le dispositif à la place d'une matière attractive.

Les autres modifications de maquettes portent sur des changements ou corrections d'intitulés.

Les membres du conseil de gestion votent à l'unanimité ces changements de maquettes.



5. COMPLEMENT AUX FRAIS DE MISSION A L'ETRANGER

Dans le cas où un enseignant ou un personnel administratif de l'UFR, dans le cadre d'une mission à l'étranger, a un reste à sa charge sur ses frais réels (factures à l'appui), tous remboursements déduits, Patrick DEL DUCA propose que l'UFR LCC complète ses remboursements dans la limite de 300 euros.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Appel à projet pédagogique

Patrick DEL DUCA demande à ce que l'enveloppe attribuée dans le cadre à l'appel à projet pédagogique APP allemand passe à 9 005 € de budget, ce qui inclut la totalité du budget (y compris la participation des étudiants) sans changer la contribution de l'UFR.

Validation à l'unanimité

6.2. Réforme des concours d'enseignement

Le Ministère a annoncé une réforme prochaine de la formation des enseignants et des concours sous la formation d'une note d'intention « Les écoles normales du XXI^e siècle ».

6.2.1. Concours du professorat des écoles

Pour ceux qui voudront devenir Professeurs des écoles, une mention spéciale de licence sera créée (LPPE) et les étudiants seront dispensés des épreuves d'admissibilité. A terme, cela mettra peut-être en péril les mineures pluridisciplinaires, elles sont toutefois maintenues pour l'instant (d'autant que l'INSPE ou future « Ecole Normale du XXI^e siècle » ne pourra pas accueillir tous les étudiants voulant devenir Professeurs des écoles). Une baisse des effectifs (notamment en LLCER) est à prévoir à cause cette réforme. A titre d'exemple, en PPP LCCER, 27% des étudiants déclarent avoir pour projet de passer le concours de Professeur des écoles.

La gouvernance a annoncé un portage UCA. Il n'y a rien à faire pour le moment au niveau des composantes.

6.2.2. Réforme du CAPES

Le concours du CAPES serait proposé à la fin de la 3^e année de licence sous forme de 2 épreuves écrites et de 2 épreuves orales basées sur l'appréciation des compétences disciplinaires. L'INSPE va mettre en place des UE spécifiques pour les étudiants concernés (connaissance de la fonction publique...). Cela n'impactera les formations disciplinaires que modérément et rien d'autre n'est connu à ce jour. Après une année de mise en place, la réforme sera stabilisée en 2026.



L'enjeu sera de préparer nos étudiants au CAPES à coûts constants. L'approche de la fonction publique sera proposée à la place de l'UE libre. Une solution serait d'identifier en mineure disciplinaire une option préparant au CAPES, mais cela n'est possible qu'en licence d'anglais où il y a encore deux options en N3.

La gouvernance a déjà annoncé que l'UCA ne pourrait pas sans doute pas continuer à financer l'ensemble des CAPES préparés actuellement.

6.3. Mobilité en licence EEI

Solène MAISONNEUVE fait remonter des remarques d'étudiants de sa promotion dans le cadre de leur mobilité. Certains estiment que la mobilité non obligatoire au S4 ne fait pas l'objet de suffisamment d'information. Par ailleurs, une fois sur place, certains étudiants jugent qu'ils manquent d'accompagnement. Eve JOYAUX propose que les étudiants précisent auprès du Pôle relations extérieures et internationales sur quels aspects ils souhaiteraient être davantage accompagnés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.

Le Directeur,

La secrétaire de séance,

Patrick DEL DUCA

Eve-Elise JOYAUX